

## PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture de la Vendée Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales et des Affaires Juridiques

> Pôle intercommunalité et finances locales

> > La Roche-sur-Yon, le 27 JAN, 2020

Fiche relative au coût moyen d'un élève des classes des écoles publiques du département - Année scolaire 2019-2020

Le code de l'éducation fait référence dans son article L442-5-1, à un coût moyen des classes élémentaires publiques du département en cas d'absence d'école publique dans la commune de résidence.

En outre, l'article L442-5 prévoit dans son avant-dernier alinéa que « Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

Dès lors, en l'absence d'école publique dans la commune d'accueil ou dans la commune de résidence, il convient de se référer aux coûts moyens départementaux suivants pour l'année scolaire 2019-2020 :

440,00 € pour les classes élémentaires ;

⇔ 927,00 € pour les classes maternelles.

de la Préfecture de la Vendée

François-Claude PLAISANT